



Association
Les Îles du Ponant

Procès-verbal de l'Assemblée générale

*Ile de Groix
23 février 2018*

*Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Ile d'Arz
Ile aux Moines
Ile d'Yeu
Ile d'Aix*

Vivons nos îles



Association
Les Îles du Ponant

Le 23 février deux mille dix-huit, à neuf heures trente au cinéma des familles de l'île de Groix, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation écrite en date du 2 février 2018.

Etaient présents :

- . M. P. CLAVREUIL, Sous-Préfet de Lorient,
- . Mme L. FORTIN, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, et Mme E. RASSENEUR, Conseillère Régionale de Bretagne, référente « Iles du Ponant », représentant le Président, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD,
- . M. F. BLANCHET, Conseiller régional Pays de la Loire, représentant la Présidente, Mme Christelle MORANÇAIS,
- . M. M. VASPART, Sénateur des Côtes d'Armor,
- . Mme M. JOURDA, Sénateur du Morbihan,
- . Mme E. CHATARD, Suppléante du Député G. ROUILLARD, Député de Lorient,
- . Mme K. BELLEC, Conseillère départementale de Quiberon, représentant le Président, M. François Goulard
- . M. B. NOURY, Conseiller départemental-Maire de l'île d'Yeu, représentant le Président, M. Y. AUVINET
- . Mme G. LE STRADIC, Conseillère départementale de Lorient,
- . Mme V. GUEGUEN, Conseillère en séjour Office de Tourisme de Batz,
- . Mme I. MONTFORT, CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Vie Consulaire,
- . M. P. LE JEUNE, Directeur Général de la Compagnie Océane,
- . M. P. GRALL, Directeur de la Compagnie Penn Ar Bed,
- . M. M. LE GUEN, Directeur FINIST'AIR,
- . M. G. CABIOCH, Maire de l'île de Batz,
- . M. D. PALLUEL, Maire de l'île d'Ouessant et Président de l'Association, et M. T. ROLLAND, représentant,
- . M. D. MASSON, Maire de Molène,
- . M. D. SALVERT, Maire de Sein,
- . M. D. YVON, Maire de Groix, et Mme M-F. ROGER, représentante,
- . M. F. LE GARS, Maire de Le Palais/Belle-Ile en mer
- . Mme A. HUCHET, Maire de Bangor / Belle-Ile en mer
- . Mme A. VIELVOYE, Maire de Houat,
- . M. J.L. CHIFFOLEAU, Maire d'Hoedic,
- . M. P. LE BERIGOT, Maire de l'île aux Moines,
- . Mme M-H STHEPHANY, Maire de l'île d'Arz, et, M. J. POIDVIN, représentant,
- . Mme S. GROC, Adjointe au Maire de l'île d'Yeu,
- . M. A. BURNET, Maire de l'île d'Aix et M. Y. MAYOT, représentant,

Ont donné pouvoir :

Mmes/MM. V. BERTHO, G. BEZILLE, C. BONNEAU, G. BOUCHET, C. CHARUAU, M. CHARUAU, A. CHEVAUCHER, F. DULON, G. FOURNY, P. MICHEAU, E. MOIDSON, E. PALLIER, G. PIERRE, J. POULIQUEN, M. QUERNEZ, F. RESPRIGET, M. SQUIBAN, L. TONNERRE,

Se sont excusés :

Mmes V. BERTHO, A. BILLON, L. CARAMARO, A. CHEVAUCHER, C. CHARUAU, P. DUBREIL, N. FREMONT, S. GÂTE, C. IMBERT, A. LE MEUR, E. MOIDSON, M. NICOLAS, E. PALLIER, C. PRUNAUD, N. SARRABEZOLLES, M. SQUIBAN, L. TANGUY,
MM. Y. AUVINET, G. BEZILLE, E. BOTHOREL, Y. BOTREL, G. BOUCHET, S. BUCHOU, A. CADEC, M. CANEVET, J-Y. de CHAISEMARTIN, M. CHARUAU, L. CHESNAIS-GIRARD, A. DENIS, F. DULON, R. FERRAND, J-L. FICHET, J. FOURNY, D. GENISSEL, D. GUILLON, P. HUET, B. LALANDE, M. LEFEVRE, D. LE GAC, R. LE GOFF, J. LE NAY, D. MANDELLI, P. MICHEAU, L. NOEL, J. PAHUN, H. PELLOIS, G. PIERRE, J. POULIQUEN, M. QUERNEZ, F. RESPRIGET, B. RETAILLEAU, G. ROUILLARD, A. ROUSSET, B. SORRE, R. TABART, L. TONNERRE,

Etaient également présents :

- . MM. S. HAMARD, A. BONNET, Mmes S. WARIN, A. VAUCHER, Conseil Régional de Bretagne,
- . M. J. VERGER, Conseil de développement du Pays de Lorient,
- . M. D. OLIVRY, Conservatoire du Littoral,
- . Mme F. PERON, P.N.R.A.
- . M. E. LE BORGNE, Principal du Collège des Iles du Ponant,
- . M. M. CARPENTIER, Conseil départemental du Finistère,
- . Mme C. KERRIOU, Finistère 360°,
- . MM. J. BROHAN, B. GIARD, M. AUBRY, D. ARZ, Morbihan Energies,
- . M. O. BRUNNER, Agence de l'Eau, Loire-Bretagne-Délégation Armorique
- . M. A. KERGUERIS, Eau du Morbihan,
- . Mme A-L. BONNEC, Lorient Agglomération,
- . M. A. CAPP, Orange
- . M. Y. LE MEUR, Ressources Consultants Finances,
- . Mme C. ILLIAQUER et M. J. FROGER, CCBI,
- . M. H. ESSEUL, EDF,
- . M. M. POSNIC, ENEDIS,
- . M. J-F. ROCHER, Conseiller municipal de Molène et ancien Maire,
- . M. R. TANGUY, Ancien Maire de l'île d'Arz,
- . M. G. LE MENACH, **Adjoint au Maire de Groix, Mmes F. ROPERHE, M. BARON, MM. J-M. HESS,**
- J. BIHAN, M. A. ROMIEUX, Conseillers municipaux de l'île de Groix,
- . Mme R. LEBLANC, Directrice CCAS et EHPAD de Groix,
- . Mme F. MARTIN, Association Cinéfîles de Groix,
- . Mmes M. REMY, F. BERTHELE, M. LE ROUX, DGS/Secrétaires de Mairie,
- . Mme Y. MESSACI, Chargée de Mission développement-Mairie Groix,
- . M. T. MARION, Stagiaire INGX,
- . Mme F. LE GOFF, Biscuiterie Groix,
- . M. J-M. SAVARY, commissaire aux comptes,
- . M. P. LE GUELLAUT, Mme F. LE PAIH, experts-comptables,
- . M. D. BREDIN, Mmes E. GAUTER, A. HOUZE, A. BEGUE, S. GUILLOTEL – AIP.

xxxx

M. Dominique YVON, Maire de l'île de GROIX, souhaite la bienvenue aux participants. Avant toute chose, il salue la bravoure de deux de ses collègues maires de Palais à Belle-Ile et de l'île d'Yeu qui ont sauvé, la veille, un groisillon de la noyade. Il poursuit ensuite son discours d'accueil et de présentation de son île :

« C'est un grand honneur mais également avec un grand plaisir de vous recevoir ce jour à Groix pour la 48^{ème} assemblée générale de notre association des îles du ponant. Je remercie Monsieur le Sous-Préfet de Lorient et les parlementaires qui nous font l'honneur de leur présence, ainsi que mes amis les Maires que je salue.

Permettez-moi de vous présenter en quelques mots notre île. L'île de Groix, longue de 8Km et large de 3Km et située à 9 miles au large de Lorient. Sur 1 500ha, elle possède tous les paysages pour vous séduire, paysages de landes et de bruyère, criques à l'eau transparente, plages de sable fin, enfin une île qui se prête parfaitement aux activités diverses tels que randonnées, vélo, pêche... Depuis des années, la commune n'a eu de cesse de protéger son patrimoine naturel. C'est ainsi que 80% de l'île est en zone protégée, avec une réserve minéralogique et ornithologique qui couvre plus de 100Ha, enfin, plusieurs centaines d'hectares sont la propriété du conservatoire du littoral.

Notre île est riche de 2 306 habitants en légère augmentation depuis le dernier recensement, 208 élèves sont scolarisés sur l'île. Nous possédons de nombreux équipements, pôle enfance, bibliothèque-médiathèque, cyber-centre, centre de formation aux métiers du numérique que nous soutenons, un EHPAD qui vient d'être inauguré, une maison de santé dont les travaux devraient démarrer dans les prochaines semaines, et qui permettra de réunir sur un même



site l'ensemble des professions de santé, le port de plaisance accueille chaque année plusieurs milliers de bateaux et est une source de revenus importante pour la commune. Au niveau économique, nous disposons d'une zone artisanale qui accueille des entreprises du bâtiment, l'entreprise Groix & Nature, une biscuiterie et demain une brasserie. Le PLU, actuellement en révision nous permettra un agrandissement de cette zone, l'EMPLOI étant notre priorité. Je tiens à saluer le dynamisme des commerçants qui sont quasiment tous ouverts à l'année. Cette année sera l'année des grands chantiers sur l'île puisque le 12 mars débutera la réfection du réseau routier, un marché de 5,2 millions d'euros, la construction sur le port de la maison de l'île et de l'office du tourisme, la maison de santé, etc... Beaucoup de ces travaux n'auraient pu voir le jour sans les aides de l'Etat et de la Région Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat entre l'Etat, la Région et les îles du Ponant. Qu'il me soit permis ici de les remercier, sans votre appui, notre vie serait plus difficile. Mes remerciements aussi au conseil départemental pour le contrat d'attractivité touristique signé l'an passé qui nous permet de réaliser des investissements en matière touristique, et enfin je remercie Lorient Agglo pour l'aide précieuse qu'elle nous apporte et pour les investissements qui vont voir le jour cette année, à savoir une usine d'eau, et la mise aux normes des stations d'épuration.

Avant de conclure, je voudrais avoir une pensée pour les fondateurs de notre association à savoir Christian Bonnet, André Colin et, mon père, Joseph Yvon, ils seraient fiers de constater que 48 ans plus tard notre association est toujours bien vivante. »

Après avoir remercié le Maire pour son accueil, le Président Denis PALLUEL ouvre la séance en faisant part des excuses de plusieurs personnalités et en remerciant les personnes présentes, notamment

- . M. le Sous-Préfet de Lorient, Pierre Clavreuil,
- . les représentants de la Région Bretagne, Mmes Laurence Fortin et Emmanuelle Rasseneur,
- . le représentant de la Région Pays de la Loire, M. François Blanchet,
- . Mme et M. les Parlementaires, Muriel Jourda et Michel Vaspart, Sénateurs, Mme Emilie Chatard, suppléante de M. Gwendal Rouillard, député.
- . Mme et M. les représentants des Départements du Morbihan et de la Vendée, Mme Karine Bellec (56) et M. Bruno Noury (85)
- . Les représentants des institutions, les Maires et anciens Maires des îles, pour l'intérêt qu'ils portent à l'Association.

x

x x

1- ASSEMBLEE GENERALE

I – RAPPORT MORAL

Le Président donne lecture du rapport repris ci-dessous :

Tous nos remerciements à Dominique Yvon pour nous accueillir dans cette étape annuelle de notre « chemin de croix ». Dominique et l'AIP c'est une vieille histoire. Après plusieurs années en retrait pour se faire désirer, il est revenu en 2014 plus motivé que jamais et je suis très heureux que nous nous retrouvions pour cette AG sur l'île de Groix. Cela me permet de faire un petit clin d'œil pour rappeler un souvenir commun, d'une réunion de l'association que nous avions eue ici à Groix, dans la première vie de Maire de Dominique, et où Alain LE ROY, alors Maire de Sein et président de l'AIP, nous avait confectionné un ragoût de homard



de premier choix...Après il est vrai que c'est toujours difficile de faire comprendre à nos interlocuteurs les difficultés de la vie insulaire, mais la convivialité n'a jamais nui à la bonne humeur nécessaire au sérieux de notre réflexion.

Si je me permets de rappeler ce souvenir à Groix, c'est qu'Alain Le ROY notre ancien président a quitté le monde insulaire terrestre pour l'insularité cosmique...Permettez-moi de saluer ici sa mémoire.

X
X X

Bonjour donc à tous pour cette nouvelle assemblée générale de notre association. L'an dernier nous étions à Sein, dans une ambiance un peu particulière. Rappelez-vous, 30 mars 2017, période pré-électorale « Oh temps, suspends ton vol, et vous heures propices, suspendez votre cours » ... Période de réserve, dans l'attente du jupiterien grand choix quinquennal, l'alpha et l'oméga de notre monarchie républicaine... Nous étions en réserve, en attente, nous voilà en marche. Après le temps qui suspend son vol une nouvelle strophe du poème de Lamartine s'est ouverte et s'adresse à nos nouveaux élus :

« Assez de malheureux ici-bas vous implorent ;

Coulez, coulez pour eux ;

Prenez avec leurs jours les soins qui les dévorent ;

Oubliez les heureux. » (et j'ajouterais « les premiers de cordée » !)

J'espère donc que nos nouveaux députés et sénateurs, En marche ou pas, et tous les autres que je salue, sauront, tel Jupiter, euh pardon Jésus marcher... sur l'eau pour aller jusqu'à nos îles.

Aussi, je souhaite m'adresser maintenant à nos parlementaires, des circonscriptions comprenant une ou plusieurs îles. Je sais que vous avez eu des contacts avec toutes les îles, que les enjeux et défis de l'insularité vous sont exposés à chacune de vos visites et en ces moments de réforme, nous comptons sur votre vigilance. De par vos fonctions, vous qui êtes sollicités de partout, êtes souvent contraints à aller à l'essentiel, mais ne considérez pas les îles comme accessoires...

*Au niveau législatif, nous avons vu en 2017 pour la première fois l'application des dispositions votées en 2016 : **la dotation communale d'insularité**. Nous avons tous pu mesurer l'importance de cette mesure d'équité à l'égard de nos îles. Comme on dit en breton « sac'h goulou ne chom ket a sao » (sac vide ne tient pas debout), cela nous aide à rester debout. Cette avancée majeure dans la prise en compte de l'insularité ne fut pas obtenue sans difficultés. Il fallut collecter des informations objectives, construire un projet bien ficelé, ce qui fut fait grâce à Yann Le Meur et son équipe, puis vaincre le scepticisme de tous ceux qui, soit ne croyaient pas au bien-fondé de la demande, soit refusaient d'imaginer un système particulier pour seulement quelques petits bouts de terre en marge de la France... Puis une fois toutes ces étapes franchies, il fallait obtenir la décision politique, aussi bien sur le fond que sur la forme, dans un cadre institutionnel où il n'est pas toujours simple de trouver la meilleure voie entre les parlementaires et l'exécutif. Cette ultime étape fut franchie grâce à nos parlementaires, en particulier M. Gwendal Rouillard et son équipe pour la touche finale, qui ont été des acteurs majeurs auprès du Premier Ministre d'alors, Monsieur Manuel Valls. C'est d'ailleurs ici à Groix, à l'invitation de M. Jean-Yves Le Drian que l'annonce en avait été faite, plus d'un an après la sensibilisation de Monsieur le Premier Ministre à Ouessant, lors de la signature de notre contrat de partenariat avec l'Etat et la Région Bretagne. Je n'ai pu être des vôtres quand Groix a accueilli Monsieur Valls en décembre dernier, mais je suis sûr que tout comme moi, mes collègues maires s'associent aux remerciements apportés.*

Alors comme toute médaille a son revers, on entend parfois, qu'on aurait « décroché la lune », sous-entendu « contentez-vous en... » ou « qu'allez-vous faire de cette manne ? »

Je tiens à rappeler fermement qu'il ne s'agit pas d'un « cadeau », mais bien d'une compensation à minima des surcoûts insulaires sur le fonctionnement et qu'elle a été salutaire pour nos îles. Elle ne nous a pas rendus riches mais nous a permis de retrouver un peu une



capacité d'investissement que nous voyions se tarir au point que sur nombre de projets, malgré le soutien de nos partenaires : les Départements, les Régions et l'Etat, nous n'avions plus la capacité de dégager notre autofinancement. C'est la première fois dans notre système qui, quoiqu'en dise, reste malgré tout centralisé, que la spécificité des îles est reconnue au niveau national. Je profite aussi de l'occasion pour rappeler que notre demande prévoyait un système de péréquation qui permettait de tenir compte de l'éloignement pour le calcul de cette dotation. Cela n'a pas été retenu pour l'instant mais notre revendication est toujours là. Certaines communes y gagneraient, d'autres perdraient mais si l'on réclame la solidarité nationale, nous sommes pleinement capables d'assumer une solidarité entre les îles et mes collègues maires sont unanimes sur cette question.

2017 a été aussi l'entrée en vigueur de nombreuses dispositions de la loi NOTRe et d'une redéfinition des compétences entre les différents niveaux du mille-feuille territorial : Régions, Départements, EPCI.

Toutes ces évolutions, comme tout le monde, nous les digérons avec plus ou moins de facilité, mais nous ne renions pas nos partenariats historiques et nous réjouissons du maintien des engagements de chacun auprès des îles :

Je débuterai par nos EPCI, Les îles ont sur ce sujet la capacité à expérimenter, puisque nous avons tous les cas de figure : communes autonomes, communes ayant intégré une communauté de communes, une communauté d'agglomération. Loin de moi aujourd'hui de prôner pour telle ou telle solution. Il faut, je crois, rester pragmatiques, et la décentralisation ce n'est pas pour moi, tout le monde dans le même moule. Je souhaite simplement rappeler qu'intégrée dans un EPCI ou non, une île reste toujours une île. En conséquence, appliquer à ces territoires particuliers une politique, des actions techniques, un régime d'aide, nécessite toujours une adaptation par rapport aux solutions mises en œuvre sur le continent. Les exemples en sont nombreux et c'est toujours une source de complexité, de surcoût voire de retard ou à l'extrême d'impossibilité. Dans leurs domaines de compétences, les EPCI qui gèrent des îles, sont confrontés aux mêmes problèmes que les communes et doivent donc adopter des solutions particulières. Mon collègue et ami Guy Cabioch, maire de l'île de Batz, ne me démentira pas sur ce point. Mais comme il aime s'exprimer à « Batz ton rompu », il ne manquera certainement pas de nous envoyer un de ses messages toniques dont il a le secret...

Ensuite, je tiens à remercier les départements. Ils ont perdu un certain nombre de compétences à défaut d'avoir disparu corps et bien. Il leur faut maintenant retrouver leurs marques. Mais je sais que dans tous les départements ayant des îles, ils prennent en compte les spécificités de l'insularité par diverses mesures. Des mesures d'ordre financier comme des bonifications de taux de participation pour les îles, c'est le cas, je crois, pour le Morbihan, avec en plus un plan d'engagement pour les îles en Finistère ; ou bien un peu partout par un accompagnement à l'ingénierie des territoires.

En 2017, nous avons pu voir combien les compétences et les actions des régions devenaient déterminantes pour les enjeux insulaires. Je tiens à saluer la présence de M. François Blanchet de la Région Pays de la Loire et, bien sûr, pour la Région Bretagne, Mmes Laurence Fortin, vice-présidente en charge de la politique territoriale et donc de notre contrat de partenariat et Emmanuelle Rasseneur, notre référente île, chargée de porter auprès de l'exécutif régional les enjeux des îles. Leur présence aujourd'hui est pour nous un signe encourageant de l'investissement des régions pour leurs îles.

Beaucoup d'exemples montrent que la Région est devenue incontournable. J'en cite un pour lequel nous avons reçu récemment une sollicitation d'une de nos maires des îles, demande tout à fait concrète qui concernait l'anticipation en cas de rupture de transport vers les îles en fin de semaine et le devenir des lycéens. Vous le savez, si nous disposons de collèges sur nos îles, et j'en connais un particulièrement performant, le bien nommé collège des îles du Ponant, nous n'avons pas (encore) de lycée. Ces lycées ne gardent pas leurs élèves le week-



end. Imaginez Belle – île, le vendredi soir, une interruption des liaisons maritimes, ce ne sont pas moins de 150 lycéens qui risquent de se retrouver sur le port de Quiberon.

Comment anticiper ? Quels acteurs à associer pour un plan d'urgence ?

- Le responsable institutionnel des transports maritimes ? La Région

- Des transports scolaires ? la Région

- Trouver un hébergement d'urgence dans l'internat d'un lycée ? la Région...

Les transports, donc sont maintenant une compétence régionale. Pour en avoir discuté avec M. Gérard Lahellec, vice-Président régional en charge des transports, je mesure l'ampleur de la tâche car dans le domaine des transports, il n'y a pas que les îles. Pour autant, le transport maritime reste un sujet central. Au cœur de la vie sociale et économique, il cristallise beaucoup d'attentes, de rancœurs parfois. La Région prend ses marques tout en devant assurer la continuité du service public et c'est bien normal.

Toujours dans le domaine des transports, je me suis félicité l'autre jour des démarches de nos élus régionaux et finistériens tous unis pour qu'on mette Brest à 3h de Paris. Ça tombe bien 3h, c'est à peu près le temps que nous mettons pour faire Ouessant-Brest... « Il n'y aura pas d'attractivité de notre département sans accessibilité » disait Mme Armelle Huruguen, vice-Présidente du CD 29. « Le risque c'est que le Finistère s'enclave, que la presqu'île devienne une île » enchaîne un autre élu, quant à M. Gérard Lahellec, il précise très justement que dans le pacte d'accessibilité voté par la Région, il ne faut pas négliger les transports du quotidien. Alors quand j'entends tout cela je bois du petit lait... îles, accessibilité, attractivité, mobilité au quotidien, c'est tout ce que nous demandons. Ce que nos élus bretons vont demander à Paris, nous le demandions à Vannes, Quimper et maintenant à Rennes. Nous acceptons les contraintes de la vie insulaire, mais nous ne voulons pas que tout reste figé en l'état. De la stabilité à l'immobilisme, il n'y a qu'un pas comme dit le chansonnier Jacques Mailhot. Donc pour résumer, tout n'est pas possible en même temps on le sait bien, mais l'immobilisme étant le contraire de la mobilité, il n'est pas urgent d'attendre ad vitam eternam...

Le challenge pour les Régions est, on l'imagine, immense et complexe (et encore la grande majorité des îles du Ponant sont dans des régions qui n'ont pas changé de périmètre) :

Les îles sont à priori concernées par l'ensemble des domaines où les régions interviennent : le développement territorial, les ports, le transport, le tourisme, les déchets, la biodiversité, la transition énergétique, la formation, et même maintenant pour partie, la gestion de certains fonds européens.

Sur nos territoires insulaires, pas très grands certes mais bien délimités, les effets des politiques sont rapidement visibles. Je formule une proposition pour que collectivement avec l'ensemble des collectivités et de l'Etat, nous faisions en sorte que nos îles soient des laboratoires parmi les territoires ruraux pour observer l'effet des politiques publiques.

La mise en œuvre du contrat de Partenariat est pour cela un excellent outil. Elle s'est poursuivie avec un fort taux de réalisations puisque concernant l'Etat, les dossiers validés représentent en fin d'année plus de 65% des crédits alloués et 53% pour la Région. Avec une première évaluation à mi-parcours et des propositions d'ajustement fonctions à la fois aux règles de financement qui se précisent sur certaines actions ; mais aussi des projets à venir correspondants aux 4 axes du Contrat : Vivre et habiter sur les îles ; Le soutien à l'économie ; Les transitions écologiques et énergétiques ; les Services collectifs essentiels aux populations. Les propositions ont été formulées et nous espérons bien sûr que la négociation puisse rapidement être formalisée avec l'Etat et la Région qui ont toujours analysé sans à priori négatif ces propositions.

Avant de passer à nos relations avec l'Etat, je tiens à rappeler les avancées majeures avec ses agences et Etablissements publics :

-**L'Agence de l'eau** d'abord, notre accord de programmation s'est exercé en 2017 sur une année pleine et déjà nous pensons au bilan. Un bilan de cette première phase, c'est pour nous très important, parce que par définition, les îles sont hors des bassins versants, unité de gestion retenue pour les questions d'eau en France. Vous pensez bien que ce n'est pas en deux années, ni même trois, que tout peut être mis à niveau, c'est pourquoi nous regarderons le contenu du onzième programme qui s'annonce avec attention en espérant renouveler un



accord spécifique pour les îles. Au moment où la question de la disponibilité de cette ressource ne paraît pas assurée avec les perspectives annoncées du changement climatique, je suis certain que les îles qui ont depuis longtemps (et c'est resté vrai pour celles qui ne sont pas connectées aux réseaux continentaux) dû respecter et utiliser au mieux cette ressource limitée, peuvent contribuer à développer de nouvelles approches. Elles ne seront peut-être pas toutes reproductibles mais parions que certaines pourraient le devenir.

-Sur la santé, la déclinaison île par île du contrat local signé avec l'ARS Bretagne est entrée dans sa partie opérationnelle, tout ne se règle pas en un jour c'est clair mais l'approche même de la prise en compte des spécificités insulaires est encourageante. Et du courage pour faire remonter les problèmes de nos administrés, nous n'en manquons pas.

-Avec un autre établissement public de l'Etat : le Conservatoire du littoral, plusieurs maires m'ont fait remonter des interrogations, notamment sur le fonctionnement de la taxe sur les passagers maritimes, dite taxe « Barnier », mais je crois qu'au moins une partie de ces interrogations est liée aux clés de répartition qui sont du ressort d'un arrêté ministériel. La solution devra être étudiée en commun.

Enfin je terminerai par l'Etat, en présence de M. le Sous-Préfet.

L'Etat, et ses services garants de l'application des lois sur l'ensemble du territoire aussi bien que du contrôle de l'action des collectivités. Vous avez à décider de la légalité suivant de nombreux textes législatifs et réglementaires. Vous l'avez certainement constaté : il est difficile de concilier sur nos territoires exiguës, très réglementés en raison de leur intérêt patrimonial, développement même durable et contraintes réglementaires très contraignantes.

Cela amène parfois à des situations de blocages. Quelques exemples : la transition écologique indispensable sur nos îles où les impacts du changement climatique seront sévères ; le maintien de l'agriculture de proximité, élément indispensable des circuits courts et de l'économie circulaire, le traitement et la valorisation des déchets, la gestion et l'économie de nos ressources en eau...

Nous ne demandons pas d'exception, ou de passe – droit, quoique je fais un aparté un peu personnel, le contrôle technique à Ouessant pour les automobiles et à Molène ou à Sein pour les brouettes ne font pas partie de nos priorités ...

Plus sérieusement, ce que nous vous proposons c'est de faire de nos îles des territoires d'expérimentation, des territoires précurseurs. La réglementation pourrait être interprétée d'une manière plus ouverte, des mesures ou autorisations temporaires pour des installations réversibles pourraient peut-être permettre au moins de tester les moyens nécessaires à relever ces défis pour un avenir durable et respectueux de notre territoire. S'il le faut, il faudrait peut-être aller jusqu'à passer par la loi comme cela est fait dans certains domaines outre-mer, mais je sais que ce n'est pas la voie la plus simple. En tous les cas, nous avons là, je crois, un grand challenge pour nos îles, et pour y arriver, nous avons besoin de vous tous. Sinon nous nous heurterons à des blocages qui déboucheront sur l'impuissance qui découragera tout le monde. Par exemple, on ne pourra pas tenir longtemps ce double langage entre des encouragements et même des injonctions du ministère de l'environnement à diminuer drastiquement les énergies fossiles d'un côté et une interdiction de poser la moindre éolienne sur nos îles... Si rien n'avance notamment dans les îles qui carburent au fuel, comme les îles d'Ouessant, Molène ou Sein, il ne nous restera plus que la solution de chercher du pétrole ou du gaz de schiste au cœur du parc naturel marin de la mer d'Iroise !

Et là, je vous garantis que quand nous en aurons trouvé, j'inviterai Donald Trump à notre assemblée générale.

Donc voilà en ces quelques mots le message que je voulais faire passer : continuez à nous aider, à nous accompagner mais laissez-nous respirer et libérer nos énergies !

X
X X

La chute de mon propos n'est peut-être pas très inspirée... Et quand je ne trouve pas de chute, devinez sur qui je tombe ? Suivez mon regard !

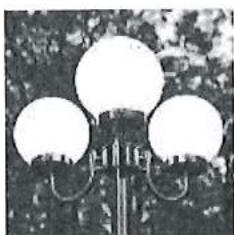
Quand je parlais du droit à l'expérimentation, j'avais en tête un exemple très parlant de cette capacité de certains à imaginer l'inimaginable et concevoir l'inconcevable. Et une fois de plus, l'exemple nous vient d'une toute petite île de 70 ha, qui par l'intensité des lumières qu'elle a en son sein, arrive même à faire de l'ombre à ma grande île d'Ouessant. Rendez-vous à Molène pour une rencontre du troisième type.



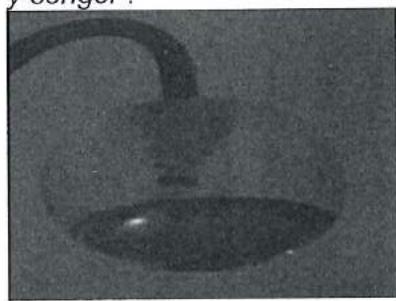
Contrairement aux apparences, sur cette photo, vous ne voyez pas une nouvelle planète, mais tout simplement un luminaire d'éclairage public à Molène.

En fait, comme souvent, pensez à la pomme de Newton qui lui a fait découvrir l'attraction universelle, les découvertes les plus géniales sont souvent le fruit du hasard. Je dis cela avec toutes les précautions d'usage pour ne pas minimiser le génie créatif de nos amis moléniens. Et donc ces luminaires dont ils ont été généreusement dotés, et bien ils les ont montés à l'envers !

Voici d'ailleurs pour corroborer mes propos des luminaires montés à l'envers :



Mais comme à Molène, ils les ont montés à l'envers, l'eau rentre dedans ! Et donc Mesdames et Messieurs, voici une première mondiale : le luminaire récupérateur d'eau de pluie ! Il fallait y songer !



Transition énergétique.... Et aquatique !

Je pense d'ailleurs que cette opération mériterait une subvention exceptionnelle de l'Agence de l'Eau !



Voilà, pour terminer, sur les îles on n'a pas de pétrole mais on a des idées ! Continuez à nous donner de l'argent, on s'occupe du reste ! »

- ✓ Mis au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

II – PRESENTATION DES COMPTES DE L’EXERCICE 2017

(cf documents joints)

Ils sont présentés par M. P. LE GUELLAUT, expert-comptable :

- Le compte d'exploitation 2017

Le total des produits s'élève à 754 326 € suivant la répartition suivante : environ 77 % de subventions en fonction des programmes mis en œuvre (Région Bretagne, Départements, Conservatoire du Littoral, Agence de l'Eau, EDF, Fondation de France,...) et 23 % de cotisations (Région Pays de la Loire, Départements, communes insulaires).

Les charges s'établissent à 744 884 € : cette hausse des charges de fonctionnement par rapport à 2016, est essentiellement liée à l'augmentation de l'activité : programmes TEPCV, amélioration de l'habitat, Univers des îles (site internet, Journal des îles...), Agence de l'Eau, Marque,... Les autres charges tels que les impôts et taxes et les charges de personnels sont aussi augmentées : chargée de mission marque présente à l'année et début de l'étude sur l'Economie Sociale et Solidaire. Elles incluent également les indemnités de départ en retraite au 01/04/2017 de M. Pierre-Philippe JEAN.

Le compte d'exploitation se solde au 31/12/2017 par un **résultat excédentaire de 9 442 €**.

- la trésorerie

La trésorerie présente un solde comptable de 39 520 €, incluant le recours à une ligne de trésorerie de 50 000 €, nécessaire dans l'attente du versement des subventions.

- La situation financière au 31/12/2017

Le bilan est sécurisé à hauteur de 479 987 € et l'on retrouve à l'actif les créances (subventions) à percevoir et au passif, les fonds associatifs pour 140 004 €, les provisions au titre des engagements retraite mis en place en 2013, et les dettes.

Après l'intervention du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, l'appréciation des principes comptables et les vérifications spécifiques (informations données dans le rapport moral et autres documents du dossier), les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, sont les suivantes :

➤ PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat excédentaire de 9 442 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

➤ DEUXIEME RESOLUTION – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

*L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs **quitus** de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.*

➤ TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 9 442 € de la manière suivante :



| | |
|--|------------------|
| <i>En totalité au compte « Autres Réserves », soit</i> | <i>9 442 €</i> |
| <i>Ce qui aura pour effet de le porter à</i> | <i>140 004 €</i> |

- ✓ **Mises au vote, chacune de ces résolutions est adoptée à l'unanimité.**

III – PROGRAMME et BUDGET 2018

Les programmes d'actions initiés en 2017 se poursuivent :

- **Actions économiques**
 - Economie Sociale et Solidaire sur les îles du Ponant,
 - Dispositif « Univers des îles » maintenu en 2018
 - Festival des Insulaires 2018
 - Poursuite programme Marque « Savoir faire des îles du Ponant »
- **Actions énergie-déchets**
 - BEL Sein, Ouessant et Molène
 - TEPCV îles finistériennes
 - TEPCV îles du Morbihan et Bréhat
 - Interreg ICE Ouessant,
 - SMILE Ter « îles vertes » Yeu et Ouessant,
 - Coopération franco-qubécoise,
 - Suite PIG,
 - Convention de partenariat Morbihan Energie
 - Plan régional déchets
 - Veille et recherche de programmes nouveaux sur la transition énergétique.
- **Contrat de partenariat Etat-Région Bretagne-Îles du Ponant**
- **Agence de l'eau Loire Bretagne**
- **Breizh'hin : adaptation aux changements climatiques (LIFE)**
- **Contrat local de santé**
- **Réseau européen et partenariats étrangers**
 - ESIN
 - Partenariat CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes)
 - Partenariat îles de la Madeleine

Le Président présente le budget prévisionnel en lien avec le programme d'activité 2018. Il s'équilibre à 613 688 € : en légère diminution par rapport à 2017, ce qui s'explique par la variation du coût de mise en œuvre de certaines actions.

Les dépenses se caractérisent par une légère augmentation des frais de gestion et des frais de personnel ainsi qu'une diminution du coût des programmes 2018.

En **recettes**, on observe une stabilité avec les cotisations (Région- Pays de la Loire, Communes insulaires, Départements...). Les autres participations sont liées aux programmes / conventions mis en œuvre (Région Bretagne-contrat de partenariat, Univers des îles, Marque-, ETAT-TEPCV, Agence de l'eau, Conservatoire du Littoral...).



- ✓ Après délibération et à l'unanimité, les orientations et le budget 2018 sont approuvés. Le Président est autorisé à mettre en œuvre les différentes actions présentées, dont celles liées au Contrat de Partenariat Etat-Région, et à solliciter auprès des financeurs les subventions inscrites dans chaque programme, et notamment, auprès de la Région Bretagne, la subvention de 100 000 € pour la mission d'ingénierie liée au Contrat de Partenariat 2015-2020 et celle de 25 000 € pour la mission d'ingénierie prospective.

Aucune question diverse n'étant évoquée, le Président clôt l'Assemblée générale et propose de poursuivre les travaux par quelques interventions.

X
X X

2- INTERVENTIONS

- **M. Yann LE MEUR, PDG de Ressources Consultants Finances**
sur Zones franches et compensations des dotations aux collectivités
 Conclusion du rapport rédigé par M. Le Meur sur le sujet :

L'opportunité d'une zone franche insulaire peut s'apprécier au regard de dispositifs existants ayant une influence quelconque sur les recettes des collectivités concernées.

La zone de revitalisation rurale (ZRR) (1)

Le classement en ZRR est destiné aux territoires (Communes appartenant à un EPCI répondant aux critères d'éligibilité. Toutefois, c'est la commune qui est prise en compte en cas d'île monocommunale, ce qui est le cas de toutes les communes insulaires sauf les 4 de Belle-Ile) souffrant d'une faible densité de population ou de forte baisse démographique ainsi que d'un faible revenu des ménages y résidant.

Seule Ouessant, depuis juillet 2017 (prise d'effet), bénéficie de ce classement.

Le classement en ZRR se caractérise par une majoration de 30% de la DSR bourg-centre, ce qui sera le cas à Ouessant en 2018. Si les 6 autres communes bénéficiant de la DSR bourg centre avaient été classées en ZRR, c'eut été pour elles avantageux. Il s'agit des 4 communes de Belle-Ile ainsi que d'Yeu et de Groix.

Par ailleurs, les entreprises nouvelles ou les extensions sont intégralement exonérées de cotisation foncière des entreprises et de CVAE (formant à elles deux la CET) pendant 5 ans maximum. Cela engendre une compensation, mais celle-ci est en réalité amputée de 93% de sa valeur. Et comme elle est calculée à partir d'un taux historique de 1994 ou de 1997, la commune ou l'EPCI perd l'effet-taux sur la base exonérée. Deux choses apparaissent :

1 - En cas de ZRR, la collectivité percevant la CET est privée de la quasi intégralité du produit fiscal émanant des entreprises nouvelles ou des extensions (effets bases et effets-taux), sauf à ce que les élus votent contre l'exonération automatique (par défaut) ;

2 - En cas de ZRR, les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre ne sont pas directement concernées par la perte fiscale engendrée par l'exonération par défaut. C'est l'EPCI qui la supporte, sauf s'il prend la décision de ne pas exonérer. Seules Ouessant, Yeu et Bréhat sont directement concernées

(Sein ne l'étant pas du fait d'absence de fiscalité locale).



La zone de revitalisation rurale (ZRR) (2)

De toute façon, en matière de ZRR de droit commun, il n'y a pas, semble-t-il, de débat car aucune île sauf Ouessant n'est éligible. La question se pose de savoir si l'AIP demandera un régime similaire à celui de la Guyane, à savoir un classement d'office en ZRR.

Pour les 6 communes, autres que Ouessant, éligibles à la DSR bourg-centre, ce serait très avantageux du fait de la majoration de DGF qui compenserait largement le manque à gagner dû aux exonérations mal compensées.

Pour les autres (sauf Sein et Molène), elles seraient confrontées à une perte, pendant 5 ans maximum, du produit fiscal venant des entreprises nouvelles ou des extensions, sauf à voter contre l'exonération par défaut. Il faudrait alors, pour que la ZRR soit bénéfique aux entreprises, qu'elles tirent avantage d'autres faveurs fiscales que celles relevant de la fiscalité locale.

La zone franche spécifique de type Corse

L'AIP pourrait demander que s'applique un régime spécifique de type Corse voulant que toutes les entreprises voient leurs bases d'imposition de CFE diminuer de 25%, avec prise en charge intégrale par l'Etat par le truchement d'une compensation calculée à partir du taux d'imposition de l'année précédant le vote de la mesure.

Seul l'effet-taux serait perdu, c'est-à-dire le supplément de produit fiscal obtenu par élévation du taux d'imposition. Il convient de noter que l'abaissement général des bases de 25% autorise sans doute à augmenter de façon différentielle le taux d'imposition de telle sorte que soit récupéré en effet-taux sur 75% des bases ce qui a été perdu en effet-taux sur les 25% manquants.

Les éléments principaux du choix

En définitive, sans exiger la création d'un dispositif de zone franche nouveau, l'AIP se trouve devant une alternative. Soit elle demande que toutes les communes insulaires soient, à l'instar des communes de Guyane, classées d'office en ZRR, soit elle demande que leur soient appliquée une formule de type Corse avec abattement fiscal généralisé.

Dans le premier cas, six communes en tireraient un avantage financier significatif du fait de la majoration de leur dotation bourg-centre (près de 300 KH au total). D'un autre côté, toutes les communes se verrait privées pendant 5 ans, dès lors qu'elles voteraien l'exonération fiscale qui permet le classement en ZRR, de la cotisation économique territoriale venant des nouvelles entreprises (ou des extensions) et de la taxe sur le foncier bâti industriel et commercial en provenance des hôtels et meublés touristiques. En effet, les exonérations ne sont pas ou quasiment pas compensées.

Dans le deuxième cas, il n'y a pas de gain en dotations mais les exonérations de cotisation foncière des entreprises accordées à tous, par un abattement général de 25%, sont intégralement compensées au taux de CFE historique, ce qui engendre tout de même une perte d'effet-taux (relativement ratrappable néanmoins). Il est à noter que dans le cas d'un abattement général, il n'y a pas de distorsion concurrentielle locale au regard de l'impôt.

➤ **M. Olivier BRUNNER**

sur les perspectives du Xième Programme et la campagne 2018 de sensibilisation

Suite aux accords de programmation signés en 2016 entre l'Agence et l'Association des îles du Ponant, sur 4 champs d'intervention, plus de 25 millions de travaux ont été engagés pour un montant d'aide d'environ 11 millions d'euros. Tous les dossiers des îles ont eu leur taux plafond d'intervention majoré de 40 % pour prendre en compte le surcoût insulaire.

L'année 2018 clôturera le Xe programme de l'Agence de l'Eau mais le budget de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est amputé dès cette année de 51 millions d'euros, avec pour conséquence :

- La suppression des aides à l'industrie sur les outils de prévention des pollutions accidentnelles,



- La suppression des aides aux collectivités locales sur les infrastructures dans le domaine de l'eau potable
- La priorisation des aides liées à l'assainissement.

La liste des travaux réalisés sur les îles depuis 2016 se trouve en annexe.

Le Xième programme 2019-2024 est actuellement en cours d'élaboration. Ses orientations porteront sur :

- L'érosion de la biodiversité
- La prévention des impacts de l'environnement sur la santé
- Une politique eau et assainissement plus solidaire

➤ Morbihan Energies

Reprise des termes de la convention signée avec l'AIP :

Projet commun Morbihan Energies / Association des îles du Ponant :

Assurer la cohérence des actions de chacune des parties dans l'objectif commun de développer des actions contribuant à la transition énergétique des territoires insulaires

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'AIP et le Morbihan Energies. Ce partenariat vise les questions d'énergie sur les îles morbihannaises membres de l'AIP.

Article 2 – Domaines d'application

Les parties conviennent de traiter les sujets concernant globalement les enjeux énergétiques des îles dont les municipalités sont membres de l'AIP et de tous les enjeux numériques qui y sont associés, soit plus particulièrement :

- La maîtrise de la demande et des économies d'énergie
- La production des énergies renouvelables, notamment leurs gisements que ce soit :
 - avec l'objectif de revente
 - ou celui de l'autoconsommation
- Les dispositifs de stockage d'énergie renouvelable
- Le développement de la mobilité basée sur l'énergie renouvelable
 - Electrique
 - Hydrogène
 - Ou autre technologie renouvelable
- Les aspects sociaux et la sensibilisation des usagers résidents permanents ou visiteurs à la transition énergétique

Article 3 – Engagement des parties

- l'AIP
 - S'engage à apporter sa connaissance des îles à Morbihan Energies et à faire le lien entre ses membres : les communes insulaires, pour tout développement et /ou projet relatif aux objets de la présente convention.
 - S'engage à informer Morbihan Energies des programmes et projets qu'elle développe sur les îles morbihannaises
 - S'engage à proposer à Morbihan Energies de l'associer à tout nouveau projet concernant les domaines d'application de la présente convention



- S'engage à informer et associer ses communes membres pour faciliter le développement de tout projet sur leur territoire.
- Morbihan Energies
 - S'engage, à conforter et renforcer les partenariats avec l'AIP pour le développement de projets en faveur de la transition énergétique sur les îles du Morbihan
 - S'engage à associer l'AIP dans les projets engagés dans les territoires
 - S'engage à associer l'AIP dans les actions de communication et de sensibilisation qui pourraient être réalisées avec les territoires
 - S'engage à partager des éléments de données patrimoniales et d'exploitation, en sa possession, avec l'AIP.
- Engagements mutuels.

Les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement des situations concernant les domaines d'application de la présente et s'attachent à prendre en compte dans le cadre de leurs missions respectives les objectifs partagés en termes de transition énergétique.

Article 4 – Dispositif de suivi des actions de la présente convention

La mise en œuvre de la présente convention fait l'objet d'échanges réguliers entre l'AIP et Morbihan énergie.

Les partenaires conviennent de se rencontrer au moins une fois par an pour :

- Un examen des enjeux des îles du Morbihan en termes d'énergie.
- Un bilan des actions en cours lors de l'année écoulée intervenues sur les communes insulaires concernées ;
- Une proposition d'actions communes à valider par les organes exécutifs de chacun des partenaires pour le programme à venir.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux partenaires pour une période de 3 années. Elle est renouvelable une fois par tacite reconduction

X
X X

3 ALLOCUTIONS

Le Président laisse la parole aux personnalités et représentants des collectivités partenaires présentes.

Mme Karine BELLEC, Conseillère départementale du Morbihan, rappelle que les îles sont des atouts considérables pour le Département du Morbihan qui est en 4^{ème} position, au niveau national, sur le plan touristique notamment grâce à son littoral et à ses îles qui sont des plus-values à cette attractivité touristique. Elle souligne le travail considérable, la dynamique dans



les projets et la démarche très active de l'Association. Elle rappelle les sujets primordiaux sur les îles dont :

- L'emploi : Comment maintenir, développer et pérenniser le développement économique ?
- Le logement : Comment favoriser l'accès au foncier ?
- L'accueil : Comment développer l'attractivité, innover et trouver de nouvelles idées pour favoriser cet accueil ?
- L'offre de soins : Comment favoriser l'attractivité des professionnels de santé, la notion des transports pour les patients/professionnels et le financement ?

Le Département soutient les communes insulaires à travers le Programme de Solidarité Territoriale (PST) et le contrat d'attractivité mis en place avec la Commune de Groix.

Elle adresse ses félicitations à l'Association pour le travail réalisé avec beaucoup de sérieux, de partage, d'entraide, de partage d'expérience, ce qui apporte une force dans les projets.

M. Bruno NOURY, Conseiller départemental de l'île d'Yeu, représente le Président du Conseil départemental de la Vendée, excusé. Il revient :

- sur le développement des énergies renouvelables et la possibilité de réaliser des parcs photovoltaïques sur les zones dégradées (ancien centre d'enfouissement technique -CET- par exemple). Il faut que la loi s'adapte aux contraintes insulaires et n'exclut pas nos territoires des énergies renouvelables.
- les zones de revitalisation rurale (ZRR). Plusieurs îles dont l'île d'Yeu ne pourront jamais être éligibles à ce zonage à cause de leur densité de population (par ex. : la densité de l'île d'Yeu est de 200 habitants/km² alors que le seuil maximum est de 50 hab./km²).
- les Aides à Finalité Régionale (AFR), dispositif européen plus intéressant à étudier car il peut inclure les îles de moins de 5 000 habitants. Cependant, la loi française refuse la prise en compte de ce critère.

Mme Laurence FORTIN, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, remercie Monsieur le Maire Groix et le Président de l'Association pour leur invitation à cette 48^{ème} Assemblée Générale. Elle rappelle le soutien et l'attention portés aux îles par le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD qu'elle représente avec Mme Emmanuelle RASSENEUR, Conseillère régionale référente auprès de l'Association et qui interpelle régulièrement l'exécutif sur les difficultés des îles. Le soutien de la Région est matérialisé à travers le Contrat de Partenariat Etat-Région-Îles et les Contrats de Pays et ils ont permis le financement de nombreux investissements. Le travail de revoyure actuel permettra de poursuivre l'accompagnement jusqu'en 2020.

La Région est maintenant compétente en matière de transports et de desserte des îles. Le premier objectif est d'assurer la continuité territoriale. Dans ce cadre, un nouveau bateau de liaison pour Groix, le Breizh Nevez, sera inauguré au printemps et sera inclus dans le réseau Breizh Go. En conclusion, elle appelle les municipalités insulaires à contribuer au projet régional « Bretagne 2030-2040 » et à s'exprimer sur leur vision de la Bretagne et de leur île à cet horizon.

M. François BLANCHET, Conseiller régional des Pays de la Loire et Maire de Saint Gilles Croix de Vie en Vendée, représente la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, Mme Christelle MORANÇAIS, excusée. La Région Pays de la Loire accompagne l'île d'Yeu dans ses projets, l'Association du Festival des îles du Ponant pour l'organisation des Insulaires et bien sûr l'Association des îles du Ponant, aux travaux de laquelle il participe pour la 1^{ère} fois cette année, en tant que représentant. Il précise que l'on peut compter sur son soutien et sur sa voix auprès de la Présidente régionale.

Mme Muriel JOURDA, Sénateur du Morbihan, remercie le Président pour son invitation et précise que le Sénat est à la disposition des territoires : « C'est notre raison d'être et c'est important de connaître leurs besoins et leurs problèmes ». Elle propose une écoute attentive aux problèmes des îles, comme celui de la Loi Littoral pour lequel son collègue, M. Michel



VASPART, a déposé une proposition de loi récemment adoptée au Sénat. Elle souhaite continuer à travailler dans cet esprit pour aboutir à une meilleure égalité des territoires, non pas en termes d'égalitarisme mais de prise en compte des besoins de chacun.

M. Michel VASPART, Sénateur des Côtes d'Armor, revient sur la Loi Littoral qui a générée beaucoup de jurisprudence qui bloque littéralement les projets. Dans une proposition de loi rédigée en 2017 sur le recul du trait de côte et adoptée récemment au Sénat, 3 dispositions pouvant intéresser les îles figurent à l'article 9 :

- L'urbanisation des « dents creuses » (parcelles insérées dans du bâti existant),
- La mutualisation des espaces proches du rivage (accès des professionnels à la mer ainsi que les installations techniques),
- L'installation de centrales photovoltaïques sur des parcelles souillées (optimisation du foncier et transition énergétique)

Ce texte est présenté à l'Assemblée nationale à l'heure actuelle et M. VASPART continuera de se battre pour qu'il aboutisse : « Si nous ne faisons rien aujourd'hui, ce n'est pas une erreur, c'est une faute ! »

M. Pierre CLAVREUIL, Sous-Préfet de Lorient, se félicite du travail et des échanges instaurés avec tous les Maires des îles qui lui ont permis de mieux comprendre ce qu'était l'insularité. Il revient sur quelques concepts ou mots qui l'ont marqué au cours de l'Assemblée :

- La générosité : les soutiens apportés par l'Etat sont les conséquences d'un travail et de choix partagés, éclairés et expliqués. Une subvention devient alors un outil pour la mise en œuvre des choix faits ensemble.
- Le droit ou le devoir à l'expérimentation : à l'heure actuelle, l'adaptation et l'innovation sont vitales.
- La transition énergétique. 80 à 90 % du territoire breton sont couverts par des conventions dans ce domaine. Un mouvement et une transformation voulus et partagés ont été enclenchés afin de modifier la vie des concitoyens. Les îles qui sont des territoires très fragiles ont un rôle précurseur en la matière.
- Les zones franches : sur la base d'un exemple réalisé en territoire minier, il préconise une large réflexion entre les notions de perte par rapport à l'existant et le manque à gagner lié à la mise en place du dispositif.

En conclusion, il réaffirme la présence de l'Etat aux côtés des collectivités insulaires et son souhait d'aller toujours de l'avant.

X
X X

4- FESTIVAL DES INSULAIRES

La Présidente, Sylvie GROC, présente les membres du Bureau de l'Association du Festival des îles du Ponant :

- Mme Sylvie GROC, Présidente,
- M. Alain BURNET, Vice-Président,
- M. Daniel MASSON, Vice-Président,
- M. Thierry ROLLAND, Trésorier,
- Mme Emilie MOISDON, Secrétaire, (absente et excusée)



Chaque année, le festival ne peut être organisé que grâce à de très nombreux bénévoles qui sont encadrés par M. Jean-Benoît BEVEN, organisateur et fondateur de ce Festival.

L'édition 2018 se tiendra les 28-29 et 30 septembre à Groix, là où la « petite graine » a germé en 2009, à l'occasion du Défi des Ports de Pêche. Depuis sa création en 2011, des liens incommensurables se sont créés entre les habitants des îles.

La Présidente remercie tous les partenaires privés et institutionnels qui, par leur présence et leur soutien financier, permettent au festival de perdurer.

x
x x

Le Président clôture l'Assemblée Générale en remerciant tous les participants et la municipalité de l'île de Groix, et plus particulièrement les services techniques, pour la bonne organisation de cette Assemblée.

Le Président, Denis PALLUEL,



Le secrétaire, Guy CABIOCH



ASSOCIATION
LES ILES du PONANT
Porte Océane 2 - Espace Océan
17 rue du Danemark - 56400 AURAY
Tél : 02 97 56 52 57 - www.iles-du-ponant.com



| Bénéficiaire dossier | N° dossier | Description | Date décision | Dépense retenue | Type financement 1 | Taux d'aide finance ment 1 | Montant aide financement 1 |
|----------------------------------|------------|--|---------------|-----------------|--------------------|----------------------------|----------------------------|
| ASSOCIATION DES ILES DU PONANT | 160701601 | Accompagnement pour la mise en place des actions identifiées dans l'accord de programmation des îles du Ponant - Année 2017 | 31/01/2017 | 42 000,00 € | Subvention | 60,00% | 25 200,00 € |
| ASSOCIATION DES ILES DU PONANT | 170222602 | Diagnostic de la récupération des eaux de pluies par des citernes individuelles | 03/05/2017 | 25 708,00 € | Subvention | 60,00% | 15 424,80 € |
| ASSOCIATION DES ILES DU PONANT | 170222601 | Programme de sensibilisation aux économies d'eau sur les îles du Ponant | 03/05/2017 | 43 100,00 € | Subvention | 60,00% | 25 860,00 € |
| ASSOCIATION DES ILES DU PONANT | 180092901 | Accompagnement pour la mise en place des actions identifiées dans l'accord de programmation des îles du Ponant - Année 2018 | 22/03/2018 | 41 700,00 € | Subvention | 60,00% | 25 020,00 € |
| ASSOCIATION DES ILES DU PONANT | 180092801 | Test de restauration et de création de citerne de récupération d'eau de pluie sur les îles du Ponant | 22/03/2018 | 27 000,00 € | Subvention | 60,00% | 16 200,00 € |
| ASSOCIATION DES ILES DU PONANT | 180092802 | Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux économies d'eau sur les îles du Ponant - Année 2018 | 22/03/2018 | 35 000,00 € | Subvention | 60,00% | 21 000,00 € |
| ASSOCIATION DES ILES DU PONANT | 160368401 | Accompagnement et suivi des actions identifiées pour chacune des îles du Ponant - juillet 2016 à juillet 2017 | 24/08/2016 | 42 000,00 € | Subvention | 60,00% | 25 200,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160447101 | Réhabilitation des trois stations d'épuration de Locmaria de type lagunage - Skeul, Grand-Cosquet et Bordehouat - reprise de l'étanchéité | 26/01/2017 | 200 000,00 € | Subvention | 40,00% | 80 000,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160447201 | Construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à 2 étages d'une capacité de 1 350 eh pour desservir le bourg de Bangor | 17/03/2017 | 920 000,00 € | Subvention | 40,00% | 368 000,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160447202 | Construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à 2 étages d'une capacité de 600 eh pour desservir le "Petit Cosquet" | 17/03/2017 | 535 000,00 € | Subvention | 40,00% | 214 000,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 170226302 | Animation du programme de réhabilitation de 10 dispositifs d'assainissement non collectif - Lot 1 - 2017 | 03/05/2017 | 4 000,00 € | Subvention | 60,00% | 2 400,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 170226301 | OG - Programme de réhabilitation de 10 dispositifs d'assainissement non collectif - Lot 1 - 2017 | 03/05/2017 | 114 428,25 € | Subvention | 60,00% | 68 656,95 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160148202 | Mise en place de l'autosurveillance sur les step de Skeul, Grand Cosquet et Bordehouat | 28/08/2017 | 60 000,00 € | Subvention | 40,00% | 24 000,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160148301 | Schéma directeur d'assainissement des systèmes d'assainissement de Belle Ile en Mer | 28/08/2017 | 90 000,00 € | Subvention | 60,00% | 54 000,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160148201 | Mise en place d'une autosurveillance des suverses de trop plein de 8 poste de relèvement | 28/08/2017 | 70 000,00 € | Subvention | 80,00% | 56 000,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 170567001 | ILES DU PONANT - Etude préalable à un programme d'actions pour les zones humides de Belle-Ile-en-Mer - 2017 | 07/11/2017 | 43 654,00 € | Subvention | 60,00% | 26 192,40 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 170643502 | Animation du programme de réhabilitation de 60 dispositifs d'assainissement non collectif - Année 2018 | 11/04/2018 | 24 000,00 € | Subvention | 60,00% | 14 400,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 170643501 | Programme de réhabilitation de 60 dispositifs d'assainissement non collectif - Année 2018 - Marché public | 11/04/2018 | 714 000,00 € | Subvention | 60,00% | 428 400,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160447302 | Animation par le SPANC de l'opération groupée de réhabilitation de 8 installations ANC à risque - Lot 2016-01 | 15/09/2016 | 3 200,00 € | Subvention | 60,00% | 1 920,00 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160447301 | Opération groupée de réhabilitation de 8 installations ANC à risque sous maîtrise d'ouvrage public - Lot 2016-01 | 15/09/2016 | 91 590,05 € | Subvention | 60,00% | 54 954,03 € |
| COMMUNAUTE COMMUNES BELLE ILE EN | 160382501 | Opération de démonstration - restauration de la zone humide de la Ria de Ster-Vraz - préparation CT milieux aquatiques de Belle-Ile en mer | 22/07/2016 | 11 000,00 € | Subvention | 60,00% | 6 600,00 € |
| COMMUNE DE BANGOR | 170343101 | MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF TRACTE EAU CHAUDE, ANNEE 2017 | 25/07/2017 | 15 000,00 € | Subvention | 40,00% | 6 000,00 € |
| COMMUNE D'ILE AUX MOINES | 170399401 | ILES DU PONANT, MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF tracté, ANNEE 2017 | 28/08/2017 | 21 000,00 € | Subvention | 40,00% | 8 400,00 € |
| COMMUNE D'ILE DE BATZ | 170079901 | Mise en place des équipements de métrologie sur la station d'épuration Kérabandu de l'île de Batz | 29/05/2017 | 27 000,00 € | Subvention | 40,00% | 10 800,00 € |
| COMMUNE D'ILE DE BATZ | 170079902 | Mise en place de détections de surverse sur les postes de l'embarcadère, de Pors Kernoc et de Pors An Eog | 29/05/2017 | 6 000,00 € | Subvention | 70,00% | 4 200,00 € |
| COMMUNE D'ILE DE BATZ | 180094701 | Réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement communal | 22/03/2018 | 7 100,00 € | Subvention | 60,00% | 4 260,00 € |
| COMMUNE D'ILE DE BREHAT | 170412501 | Mise en place d'un débitmètre pour les matières de vidange | 25/07/2017 | 5 956,00 € | Subvention | 40,00% | 2 382,40 € |
| COMMUNE D'ILE DE BREHAT | 180107601 | Etudes diagnostic des ANC - 80 diagnostics - année 2018 | 26/04/2018 | 15 040,00 € | Subvention | 60,00% | 9 024,00 € |
| COMMUNE D'ILE DE BREHAT | 180107701 | Contrôles de conception / réalisation ANC - 40 contrôles - année 2018 | 26/04/2018 | 4 000,00 € | Subvention | 60,00% | 2 400,00 € |
| COMMUNE D'ILE DE BREHAT | 150172101 | Extension du système de collecte des eaux usées dans secteurs de la commune de Bréhat - Gardeno, Croucezen dont Guerzido - dérogatoire > 40 ml/br - 82 | 18/12/2016 | 803 600,00 € | Subvention | 40,00% | 321 440,00 € |
| COMMUNE D'ILE D'YEU | 180302601 | Etude préalable à la mise en œuvre d'un plan de gestion sur les marais de l'île d'Yeu - 2018 | 02/07/2018 | 14 445,00 € | Subvention | 80,00% | 11 556,00 € |
| COMMUNE D'ILE D'YEU | 160463201 | Mise en place du traitement du phosphore sur la station d'épuration (tranche ferme du marché présenté) | 30/06/2017 | 180 000,00 € | Subvention | 40,00% | 72 000,00 € |
| COMMUNE D'ILE D'YEU | 160463101 | Réalisation de deux bassins tampons aux postes principaux du réseau (Cours du Moulin et Carnot) soit 370 m3 | 19/06/2017 | 1 228 490,00 € | Subvention | 40,00% | 491 396,00 € |
| COMMUNE D'ILE DE SEIN | 180244401 | Diagnostic des assainissements non collectifs sur le territoire communal - 370 ANC | 24/05/2018 | 50 824,00 € | Subvention | 60,00% | 30 494,40 € |

| | | | | | | | |
|---------------------------------------|-----------|---|------------|--------------|------------|--------|--------------|
| COMMUNE D'ILE D'HOUAT | 170399501 | ILES DU PONANT, MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF tracté, ANNEE 2017 | 28/08/2017 | 21 000,00 € | Subvention | 60,00% | 12 600,00 € |
| COMMUNE D'OUESSANT | 160647001 | ILES DU PONANT - Inventaire et proposition de gestion des zones humides de Ouessant et Molène - 2017 | 24/03/2017 | 25 000,00 € | Subvention | 60,00% | 15 000,00 € |
| COMMUNE D'OUESSANT | 170396801 | ILES DU PONANT, MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF autoporté, ANNEE 2017 | 28/08/2017 | 28 000,00 € | Subvention | 60,00% | 28 000,00 € |
| CPIE BELLE ILE EN MER | 170118501 | Campagne de sensibilisation et d'accompagnement à Belle île en mer "BELLE ILE EN EAU, N'EN PERDONS PAS UNE GOUTTE" - année 2017. | 24/03/2017 | 39 455,00 € | Subvention | 60,00% | 23 673,00 € |
| CPIE BELLE ILE EN MER | 180064701 | Campagne de sensibilisation d'accompagnement à Belle île en mer « BELLE ILE EN EAU, N'EN PERDONS PAS UNE GOUTTE » - Année 2018. | 26/04/2018 | 37 240,00 € | Subvention | 60,00% | 22 344,00 € |
| CPIE BELLE ILE EN MER | 160133201 | Belle île en eau, dans nos jardins. Jardinage au naturel | 27/05/2016 | 21 100,00 € | Subvention | 60,00% | 12 660,00 € |
| CPIE BELLE ILE EN MER | 160111101 | Sensibilisation économies d'eau à Belle île en mer "BELLE ILE EN EAU N'EN PERDONS PAS UNE GOUTTE" | 27/05/2016 | 30 250,00 € | Subvention | 47,00% | 14 217,50 € |
| EAU DU MORBIHAN | 160400501 | BELLE ILE EN MER : Sécurisation du pompage du vallon de Collety | 15/09/2016 | 80 000,00 € | Subvention | 40,00% | 32 000,00 € |
| TERRAINS DU GOLF SCI BELLE ILE EN MER | 170425902 | Opération collective Golf : Amélioration de l'arrosage pour réduire les volumes consommés | 07/11/2017 | 112 590,00 € | Subvention | 60,00% | 67 554,00 € |
| TERRAINS DU GOLF SCI BELLE ILE EN MER | 170425901 | Création d'une réserve d'eau de 3 500 m³ pour assurer un stockage hivernal et préserver la zone de marais | 07/11/2017 | 45 110,00 € | Subvention | 60,00% | 27 066,00 € |
| TERRAINS DU GOLF SCI BELLE ILE EN MER | 180075701 | Centrale de gestion de l'arrosage du golf de Belle-île | 02/03/2018 | 21 726,24 € | Subvention | 60,00% | 13 035,74 € |
| LORIENT AGGLOMERATION | 170240801 | Mise en place de 12 vannes de régulation de pression sur les communes de Pont-Scorff, Cléguer, Guidel, Quéven, Larmor-Plage et Groix | 30/06/2017 | 215 000,00 € | Subvention | 60,00% | 129 000,00 € |
| LORIENT AGGLOMERATION | 170241201 | Groix : Réhabilitation du réseau en amont de la step du Gripp: secteur Kerport Lay, rue Marie Le Fur et Camille Porche sur 865 ml | 28/08/2017 | 347 865,00 € | Subvention | 40,00% | 139 146,00 € |
| LORIENT AGGLOMERATION | 170241101 | Groix : Mise en œuvre d'une filière boue et optimisation de la filière hydraulique sur la station d'épuration du Gripp à Groix - STEP 4000 eh | 15/12/2017 | 918 200,00 € | Subvention | 40,00% | 367 280,00 € |